

GUIDE PRATIQUE CLIENTS

NORMES DE SYSTÈMES DE MANAGEMENT

Comment appréhender l'amendement A1:2024
«Actions relatives aux changements climatiques» ?

SOMMAIRE

1. Contexte et normes impactées
2. Décryptage de l'amendement
3. Exemples de changements climatiques et d'enjeux

ATALIA Certification est un organisme certificateur de proximité, qui s'engage à vos côtés pour la valorisation de votre image et gagner en compétitivité.

ATALIA Certification propose diverses certifications (telles que les certifications ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 13485, NF K11-112, QUALIOPI), via son panel d'auditeurs présents sur toute la France métropolitaine et les DOM-TOM.

1. Contexte et normes impactées

L'ISO et le Forum international des accréditeurs (IAF) ont pris des mesures significatives pour intégrer la question des changements climatiques au cœur des normes de management. Ils ont ainsi publié le 23 février 2024 un amendement :

« Changements climatiques »

Cet amendement s'applique à **31 normes de systèmes de management**. Et en particulier :

- **ISO 9001 « Management de la qualité »**
- **ISO 14001 « Management de l'environnement »**
- **ISO 50001 « Management de l'énergie »**
- **ISO 22000 « Management de la sécurité des denrées alimentaires »**
- **ISO 45001 « Management de la santé et sécurité au travail »**

*Nota bene : il ne s'applique pas au référentiel ISO 13485 (Dispositifs médicaux).

Cet amendement :

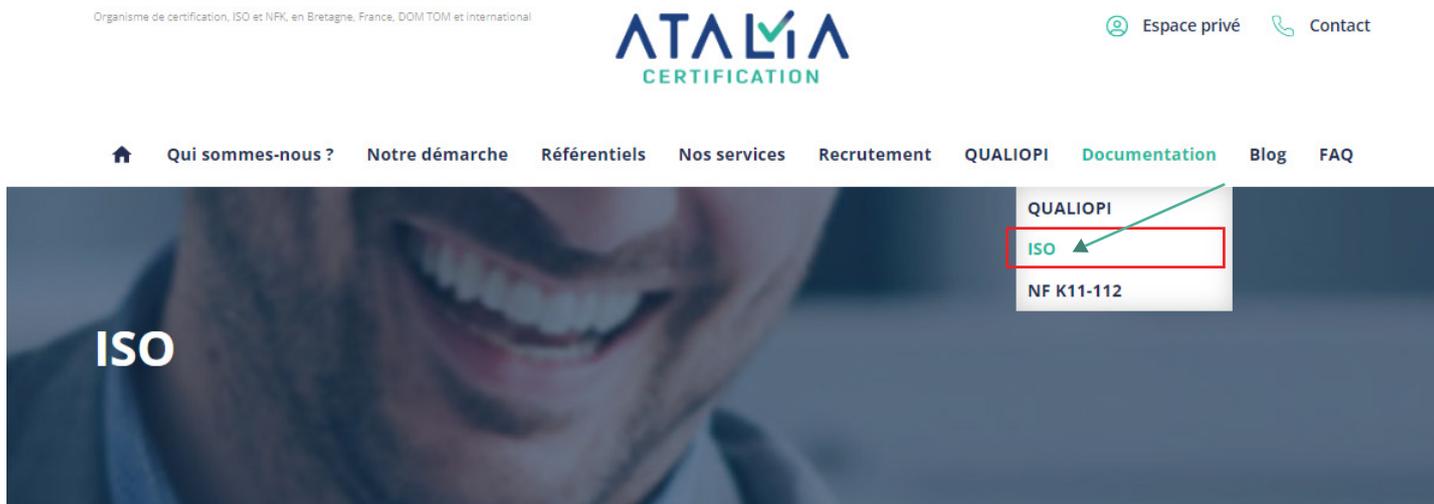
- Introduit la question des changements climatiques dans l'élaboration de la stratégie de l'organisme et induit une réflexion sur les enjeux qui en découlent.
- Ne constitue pas une nouvelle exigence spécifique.
- N'apporte aucune modification sur le certificat en vigueur (Domaine d'application - Périmètre - libellé - dates de validité ou référence normative).
- N'exige pas de transition.

L'amendement est applicable depuis le 23 février 2024 à tout audit du cycle de certification : initial, surveillance et renouvellement. Le plan de votre prochain audit précisera la prise en compte de celui-ci.



COMMENT TÉLÉCHARGER L'AMENDEMENT ?

Il est disponible gratuitement sur notre site internet, sous la forme d'un document de quelques lignes succinctes.



Organisme de certification, ISO et NFK, en Bretagne, France, DOM TOM et international

ATALIA CERTIFICATION

Espace privé Contact

Qui sommes-nous ? Notre démarche Référentiels Nos services Recrutement QUALIOPI Documentation Blog FAQ

ISO

QUALIOPI
ISO
NF K11-112

Accueil > Documentation > ISO

- [ISO 9001 Amendement A1 : 2024](#)
- [ISO 14001 Amendement A1 : 2024](#)
- [ISO 45001 Amendement A1 : 2024](#)

L'évolution des référentiels ISO (fin 2025 ou début 2026) devrait intégrer ces exigences de manière plus détaillée.

2. Décryptage de l'amendement

AMENDEMENT 1 : Actions relatives aux changements climatiques

4.1 Ajout de la phrase suivante à la fin du paragraphe :

L'organisme doit déterminer si des enjeux découlent des changements climatiques.

4.2 Ajout de la note suivante à la fin du paragraphe :

NOTE Les parties intéressées concernées peuvent avoir des exigences relatives aux changements climatiques.

*les ajouts de l'amendement sont indiqués en vert

4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte

L'organisme doit déterminer les enjeux externes et internes pertinents par rapport à sa finalité et son orientation stratégique, et qui influent sur sa capacité à atteindre le ou les résultats attendus de son système de management de la qualité.

*« L'organisme doit déterminer si des enjeux découlent des changements climatiques. »**

IMPACTS POUR L'ORGANISME	IMPACTS POUR L'AUDIT
Identifier les enjeux associés aux changements climatiques pouvant avoir un impact favorable ou défavorable sur le système de management et son efficacité.	L'organisme doit démontrer qu'il a identifié les enjeux liés aux changements climatiques pertinents.
Déterminer des impacts sur le système de management, les processus, l'analyse de risques et opportunités, les objectifs et les résultats attendus.	Que les impacts ont été évalués sur tous les plans.
Adapter la politique, la stratégie et les objectifs en conséquence.	Que la politique, la stratégie et les objectifs intègrent le cas échéant ces impacts.
Planifier les actions face aux risques et opportunités issus des enjeux déterminés.	Que les risques et opportunités liés aux changements climatiques ont été planifiés.
Evaluer régulièrement les enjeux identifiés et leur pertinence (a minima en revue de direction), les réviser si besoin.	Que les enjeux ont été a minima revus en revue de direction.
	L'équipe d'audit doit prendre en compte la juste valeur des impacts du réchauffement climatique face au contexte de l'entreprise.

COMPLEMENTS :

L'organisme doit s'interroger sur ses enjeux internes et externes liés aux changements climatiques au regard de sa finalité et de son orientation stratégique.

Il doit aussi mesurer sa contribution pour limiter le changement climatique

Exemples de questions d'audit (non exhaustives) :

- Est-ce que vos enjeux sont impactés par les changements climatiques ?
 - o si oui, quels sont ces impacts ?
 - o si non, argumenter
- Quels moyens, quelles actions avez-vous mis en place pour y répondre ? Avez-vous une mesure, un indicateur ? Est-ce intégré dans les actions liées aux risques ?
- Quand réévaluez-vous ces enjeux ?

*les ajouts de l'amendement sont indiqués en vert

L'équipe d'audit documentera les preuves d'audit sur le sujet et s'assurera de la complétude de la prise en compte de l'enjeu sur la politique, les objectifs et la planification.

4.2 Compréhension des besoins et des attentes des parties intéressés

En raison de leur effet, réel ou potentiel, sur l'aptitude de l'organisme à fournir en permanence des produits et services conformes aux exigences des clients et aux exigences légales et réglementaires applicables, l'organisme doit déterminer :

- a) les parties intéressées qui sont pertinentes dans le cadre du système de management de la qualité;
- b) les exigences de ces parties intéressées dans le cadre du système de management de la qualité. L'organisme doit surveiller et revoir les informations relatives à ces parties intéressées et à leurs exigences pertinentes.

« NOTE : Les parties intéressées concernées peuvent avoir des exigences relatives aux changements climatiques ».

Définition d'une partie intéressée : personne ou organisation pouvant affecter, être affectée ou se percevoir comme étant affectée par une décision ou une activité.

Rôle d'une note : une note permet, dans une norme, de faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier l'application, sans énoncer d'exigence à respecter.

C'est le cas de l'amendement A1 :2024 qui introduit dans le chapitre 4.2 une note précisant que l'organisme doit dorénavant s'interroger aussi sur les parties intéressées qui pourraient avoir des exigences relatives aux changements climatiques.

Une partie intéressée est déterminée comme pertinente si elle présente des exigences pertinentes relatives aux changements climatiques. Ce peut être une partie intéressée qui n'avait pas jusqu'alors été considérée comme pertinente.

Le système de management devra, le cas échéant, démontrer les actions mises en œuvre en réponse aux exigences identifiées.

Exemples de questions d'audit (non exhaustives) :

- Avez-vous identifié une ou des parties intéressées présentant une exigence relative au changement climatique ?
- Pouvez-vous préciser : quelle partie intéressée ? quelle exigence ? sous quelle forme cette exigence est énoncée ?
- Comment l'avez-vous intégré dans votre système de management (politique, objectifs, planification, exigence documentée, information au personnel...) - éléments de preuve ?
- Avez-vous une mesure, un indicateur ?
- Comment communiquez-vous avec cette partie intéressée sur ses exigences ?

*les ajouts de l'amendement sont indiqués en vert

4. Quelques exemples de changements climatiques et d'enjeux (liste non exhaustive)

EXEMPLES DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES	EXEMPLES D'ENJEUX
Périodes de canicule plus longues.	Garantir des conditions de travail satisfaisantes
	Délivrer le produit dans les délais malgré les impacts des aléas climatiques
Phénomènes cycloniques plus fréquents.	Maintenir l'intégrité d'une infrastructure de stockage de produits chimiques
	Sécurité des personnes
	Préservation de l'environnement
Périodes de sécheresse répétées.	Gérer efficacement les ressources (eau, matières premières, etc.)
Inondations plus importantes/récurrentes.	Garantir la conservation de données électroniques ou papier
	Préserver l'infrastructure routière
	Préserver la chaîne de production d'un site
	Délivrer le produit dans les délais malgré les impacts des aléas climatiques
Températures extrêmes.	Adapter l'isolation thermique des bâtiments
	Assurer la climatisation des serveurs de données
	Sécurité des personnes, des salariés

*les ajouts de l'amendement sont indiqués en vert